



Communiqué de presse

Paris, 18 décembre 2025

Le 21^e Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié récompense dix entreprises Les Laboratoires Pierre Fabre reçoivent la plus haute distinction

Le Grand Prix FAS de l'actionnariat salarié, créé en 2004 par la Fédération Française de l'Actionnariat Salarié (FAS), met à l'honneur chaque année les entreprises qui développent les meilleures pratiques en matière d'actionnariat salarié.

La 21e édition organisée par la FAS en partenariat avec Amundi, qui accompagne le Grand Prix FAS depuis plus de 10 ans, Clifford Chance et Groupe Alixio, acteurs de référence de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié, s'est déroulée le mercredi 17 décembre 2025, en présence des lauréats et des membres du jury, constitué d'experts indépendants.

A cette occasion, la FAS a récompensé dix entreprises issues de tous secteurs, cotées ou non cotées, grands groupes internationaux, ETI ou PME, pour leur engagement et leur politique de partage volontariste en matière d'actionnariat salarié.

Elément fort de leur politique sociale et de gouvernance, les entreprises primées placent le développement de l'actionnariat salarié parmi les piliers essentiels de leur stratégie et des enjeux ESG et RSE, tant en France qu'à l'international.

En 2025, la FAS met à l'honneur les **Laboratoires Pierre Fabre**, en leurs décernant le GRAND PRIX de la FAS, la plus haute distinction.

L'entreprise, fortement engagée dans le développement de l'actionnariat salarié, a célébré les 20 ans de son plan d'actionnariat salarié RUSCUS, au travers des opérations annuelles de souscription aux parts du capital à des conditions avantageuses, via un abondement généreux, et une forte participation des salariés. Cette pérennité du plan démontre la constance de l'initiative innovante parmi les sociétés non cotées, débutée dès 2005 par la volonté de Pierre Fabre, son visionnaire fondateur. Progressivement, le plan s'est ouvert à l'international pour couvrir à ce jour, 14 pays.

Les salariés détiennent près de 10% du capital des Laboratoires Pierre Fabre, l'autre part du capital étant détenu à titre très majoritaire par la Fondation humanitaire Pierre Fabre, constituant ainsi les deux seuls et uniques actionnaires de l'entreprise.

Conjointement à cette cérémonie de remise des prix, la FAS a organisé un colloque sur le thème « **Actionnariat salarié et épargne salariale : une solution pertinente pour le financement de l'économie et des retraites** » en présence de dirigeants d'entreprise et personnalités du monde politique, économique et social.

« L'actionnariat salarié est, depuis plus de 30 ans, l'objet de la raison d'agir de la FAS, en sensibilisant tous les acteurs sur l'importance d'associer davantage les salariés à la performance, au capital et à la gouvernance des entreprises, et ainsi mieux partager la valeur créée. Notre Fédération partage l'objectif de 10% du capital des entreprises françaises détenu par les salariés à l'horizon 2030, avec les pouvoirs publics par des propositions de développement, de simplification et de pérennisation de l'Actionnariat Salarié, regroupées dans notre Livre Blanc. Actionnaires de longue détention, les salariés et anciens salariés, se constituent une épargne sur le long terme par ces dispositifs. »

Dans une période d'exercice budgétaire délicat pour l'Etat, nous attirons inlassablement l'attention du législateur sur les effets positifs de l'actionnariat salarié, pour le financement des entreprises et pour l'économie en général, quand il évolue dans un cadre législatif incitatif et stable dans la durée.

Cette 21^e édition du Grand Prix FAS de l'Actionnariat Salarié met à l'honneur des entreprises remarquables, engagées dans ce domaine au plus haut niveau de l'entreprise. Elles témoignent, souvent avec émotion, des belles réussites construites sur la permanence des dispositifs.

Enfin, Amundi a présenté le FCPE indiciel « Amundi Euronext FAS IAS », éligible dans les PEE et les PER, qui réplique l'indice Euronext FAS IAS, constitué des 34 entreprises du SBF 120 ayant un capital détenu à plus de 3% par les salariés. Ce fonds témoigne du partenariat fidèle qui lie Amundi et la FAS. » a déclaré Olivier Paon, Président de la FAS.

[**Voir le mot d'accueil d'Olivier Paon ici.**](#)

Voici le nom des **10 entreprises primées par le jury du Grand Prix FAS 2025**, les appréciations associées et les liens vers les interviews filmées des lauréats :

GRAND PRIX FAS 2025

LABORATOIRES PIERRE FABRE : Une stabilité dans l'excellence et un anniversaire pour 20 ans d'actionnariat salarié.

Lors de l'ouverture du capital de son entreprise aux salariés il y a 20 ans, **M. Pierre Fabre** déclarait : « *Cette décision est pour moi un acte de reconnaissance à l'égard de la contribution que chacun d'entre vous avez apportée à la réussite de notre entreprise au fil des années. »* Le programme a progressivement été ouvert à l'international et couvre aujourd'hui 14 pays. Il repose sur une opération annuelle de souscription avec un fort taux de participation (83% en France et jusqu'à 93% en Belgique), qui a permis d'atteindre un taux voisin de 10% d'actionnariat salarié. Ces 10% représentent un objectif de l'entreprise et un objectif national. 80 % des salariés éligibles sont actionnaires. Le dispositif est soutenu par une politique d'abondement de la part de l'entreprise, pouvant aller jusqu'à 30% du montant investi par les salariés.

Un engagement fort de la direction et de Monsieur Pierre Fabre et un plan constituant un pilier de l'organisation capitalistique de l'entreprise, qui ne compte que 2 actionnaires : la Fondation Pierre

Fabre, fondation humanitaire, qui détient 86,3% du capital de l'entreprise et les collaborateurs de l'entreprise.

2 membres du conseil de surveillance du FCPE siègent au conseil d'administration de l'entreprises, le président et sa suppléante. Existence d'une association. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix du CAC ALL TRADABLE

THALES : L'actionnariat salarié fait partie intégrante de l'ADN de Thales depuis sa mise en place en 1998.

Une offre d'actionnariat salarié SharingThales 2024 résolument inclusive, grâce à l'abaissement du seuil d'investissement personnel et à un abondement plus important de l'entreprise.

Un administrateur représentant les salariés actionnaires, dont la présence est prévue par les statuts de Thales sans condition de plancher, et dont le représentant actuel est également membre du Comité stratégique et RSE du Groupe.

Une forte implication des salariés, mobilisés au sein d'une association française (APAT) et d'une fédération internationale (FAST).

Une collaboration étroite entre la Direction et ces associations. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix de l'indice FAS IAS®

CAPGEMINI : Des plans d'actionnariat salarié mis en place depuis 2009 et devenus annuels depuis 2017. Une politique d'actionnariat salarié intégrée dans les dimensions sociale et gouvernance de la politique ESG.

Le nombre de pays où l'offre est déployée est en constante évolution (21 pays en 2017 contre 36 en 2025). L'offre 2024 a rencontré un fort succès avec une souscription record à hauteur de 170%.

Grâce aux succès des différents plans mis en place, une communauté de plus de 100 000 salariés-actionnaires est présente chez Capgemini. La part du capital détenue par les salariés était de 8,47% à fin décembre 2024, ce qui fait des salariés-actionnaires l'un des premiers actionnaires de Capgemini. Capgemini souhaite maintenir des opérations annuelles. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix des ETI, PME ou Start-up

FITECO : Une politique d'actionnariat salarié constituant un pilier fondamental de la démarche RSE et qui s'inscrit directement dans des engagements ESG. Un taux très important de 14% d'actionnariat salarié avec un taux de souscription de 55% de salariés. Des échanges réguliers du conseil de surveillance du FCPE avec la direction. Un rapprochement de 2 FCPE en 2023 (75 % des actionnaires CHD sont devenus actionnaires FITECO). Une démarche égalitaire limitant à 3% la part de chaque associé. Un FCPE premier actionnaire du groupe. La régularité des performances. Une excellente communication. Un très beau dossier. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix des ETI, PME ou Start-up (Première opération)

CHARIER: Une entreprise familiale de près de 130 ans offrant à ses salariés la possibilité d'entrer, à ses côtés, au capital. Une entreprise à mission avec 3 objectifs statutaires (transmettre – innover – rassembler) et précurseur dans la mise en place d'une démarche RSE depuis 2005. Une première opération et déjà un taux de 1,75% d'actionnariat salarié. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix des sociétés non cotées

ADEO : Une pratique ancrée depuis 40 ans. Un taux exemplaire de 12,5% du capital détenu via l'actionnariat salarié avec 70% des salariés actionnaires. Une opération originale "ALL ADEO" : attribution gratuite d'actions pour tous et abondement si celles-ci sont placées dans les supports d'actionnariat salarié (FCPE en France). Un président d'actionnariat salarié, représentant des salariés actionnaires est élu dans chacune des filiales actionnaires. Un administrateur actionnariat salarié élu au conseil d'administration. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Grand Prix des sociétés non cotées sous LBO ou RES

SOCOTEC : Un beau dossier. 25% d'actionnaires salariés dans le monde aujourd'hui, 42% en France. Une entreprise certifiée "Great Place to Work" dans 18 pays et "Best WorkPlace" en France (catégorie > 2500 salariés). Un actionnariat salarié qui contribue directement aux objectifs ESG. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Prix Spécial du Jury

SPIE BATIGNOLLES : Un taux spectaculaire d'actionnariat salarié qui représente 40% du capital, avec 70% des salariés actionnaires. Une progression importante de l'actionnariat salarié (l'actionnariat salarié a été multiplié par 10 en 20 ans - de 4,41 % du capital à 40,11%). L'engagement historique des salariés au capital de l'entreprise (le premier RES date de 1997). Une progression régulière du taux d'actionnariat chez les ouvriers. L'actionnariat salarié est l'un des piliers de la stratégie du groupe et de sa politique RSE au titre d'une gouvernance responsable et ouverte. Cette politique d'actionnariat est intégrée chaque année dans la Déclaration de Performance Extra Financière. Une volonté manifeste de l'entreprise de développer ce modèle à travers une excellente communication avec les salariés, notamment lors d'un roadshow annuel de la Direction Générale, relayé ensuite par des ambassadeurs du Plan Epargne Groupe. Un membre du Conseil de surveillance du fonds au comité des associés, un autre à l'AG. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Prix Coup de Cœur du Jury

OVH CLOUD : Une opération innovante : Des points de récompense convertibles en monnaie ou en actions sont attribués à chaque franchissement de cap de 5 ans, 10 ans, et 15 ans d'ancienneté au sein du Groupe. Un abondement max important de 1375 euros. Un intérêssément pour tous les pays qui peut être investi en actions. Une augmentation du taux de souscription même en contexte baissier.

[Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)

Prix de la Fas

TURENNE GROUPE : Une promotion de l'actionnariat salarié et une philosophie bien expliquée. Turenne Groupe déploie un véhicule d'investissement avec une thèse d'investissement unique en France autour de l'actionnariat salarié. Un engagement fort. L'actionnariat salarié fait partie de la RSE

et de l'ESG. Entreprise à mission en 2023 (un des 4 objectifs est l'actionnariat salarié). 100% des collaborateurs nouvellement arrivés souscrivent à l'opération. Une politique RSE interne de promotion d'actionnariat salarié et une politique ESG d'investissement. Une bonne communication (réunions trimestrielles par Team - journée groupe en présentiel). 100 % des salariés sont devenus actionnaires en 2020. Chaque nouvel entrant souscrit à l'opération. [Voir l'interview vidéo en cliquant ici.](#)



Prix de la recherche académique

Le Prix 2025 de la recherche académique sur l'actionnariat salarié est attribué à Oussama MOUSTABCHIR, Mohamed KHENISSI et Jean-Yves JUBAN pour un article sur l'influence de l'actionnariat salarié sur la performance RSE dans le cas des sociétés cotées au SBF 120.

L'article repose sur une étude économétrique d'une grande rigueur scientifique portant sur 102 sociétés cotées non financières pendant la période 2012-2021. Elle montre que l'augmentation du niveau d'actionnariat salarié entraîne des effets positifs sur les performances sociales et environnementales.

L'article est issu de la thèse d'Oussama MOUSTABCHIR soutenue brillamment à l'Université de Grenoble Alpes le 4 décembre dernier, sous la codirection de Mohamed KHENISSI et Jean-Yves JUBAN.

Jean-Yves JUBAN, Professeur des Universités, vient de quitter la direction de l'IUT de Valence de l'Université de Grenoble-Alpes après 36 années consacrées à l'enseignement secondaire puis supérieur. Il est l'auteur ou le co-auteur de nombreux articles consacrés notamment à l'économie sociale et solidaire, en particulier aux SCOP, et l'auteur d'une thèse soutenue en 1998 sur « la persistance de la division taylorienne du travail ».

Mohammed KHENISSI vient d'être nommé Professeur des Universités à Lille. Il est auteur de travaux autour de la gouvernance des entreprises et a consacré sa thèse en sciences de gestion soutenue en 2013 à « la rémunération des dirigeants et la gouvernance des entreprises ».

Oussama MOUSTABCHIR est enseignant à l'IAE de l'Université de Lyon III en finances et contrôle. Sa thèse est consacrée à l'actionnariat salarié, sa représentation au sein des instances de gouvernance et la performance RSE. L'article récompensé émane de cette recherche.

Venant après le prix remis à Tiphaine JEROME l'an dernier, le Prix 2025 témoigne de la grande qualité des travaux de recherche au sein de l'Université de Grenoble-Alpes.

Le prix est doté d'un montant de 3600 euros.

A propos de la FAS :

La Fédération Française de l'Actionnariat Salarié rassemble les associations d'actionnaires salariés et anciens salariés qui se sont constituées au sein des entreprises françaises, des PME non cotées jusqu'aux grands groupes internationaux. La FAS représente les 3,5 millions d'actionnaires salariés en France. Organisé en partenariat avec Amundi, Clifford Chance et Groupe Alixio, le Grand Prix de la FAS récompense chaque année les sociétés françaises qui participent activement au développement de l'actionnariat salarié.

www.fas.asso.fr

Contact presse :

Agence Fargo-Sachinka :

Céline Clamour - Tel. 06 46 60 05 45 - cclamour@fargo-sachinka.com